

**REGIE D'ELECTRICITE DE THONES**  
 8 VOIE EUGENE FOURNIER BIDOZ  
 74230 THÔNES  
 Téléphone : 04 50 32 17 17  
 Télécopie : 04 50 02 19 30  
 Site internet : [www.ret.fr](http://www.ret.fr)  
 Contact : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)



<b>TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option TEMPO</b>		Taxes au	
en vigueur depuis le : 01/08/2020		01/01/2020	
<b>Puissance souscrite en kVA</b>	<b>Prix des mensualités (en €)</b>		
	HT*	TTC*	
9	10,89	14,13	
12**	12,71	16,66	
15	14,23	18,86	
18	15,58	20,90	
24 - 30	22,43	29,34	
36	25,64	35,15	

	<b>Prix de l'énergie (en c€/ kWh)</b>			
	Heures Creuses		Heures Pleines	
	HT*	TTC**	HT*	TTC**
<b>Jours Bleus : 300 jours par an</b>	7,15	12,46	9,67	15,48
<b>Jours Blancs : 43 jours par an</b>	8,41	13,97	11,41	17,57
<b>Jours Rouges : 22 jours par an</b>	9,19	14,90	50,01	63,89

HT\* : hors CSPE, Taxe Communale TCCFE, Taxe Départementale TDCFE, CTA et TVA

TTC\*: inclus CTA (tableau ci-dessous), TVA (5,5 %)

TTC\*\*: inclus CSPE (2,25 c€/kWh), TCCFE (0,6545 c€/kWh), TDCFE (0,32725 c€/kWh), TVA (20%)

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52 €/an)

\*\* La puissance de 12 kVA ne pourra être délivrée en monophasé que si le réseau le permet.

L'année TEMPO commence au 01/09 de chaque année

**Jours Rouges** : entre le 01/11 et le 31/03

La journée TEMPO commence à 6h00 du matin

**Dispositions particulières**

- samedi : jour "Bleu" ou "Blanc"

- dimanche : jour "Bleu"

**Préavis** : la veille dès 20h.

**Heures Creuses** : (code E) 23h-7h

**Jours TEMPO** : [www.ret.fr](http://www.ret.fr)

<b>TARIF EN EXTINCTION, n'est plus proposé</b>						
<b>TARIF BLEU DOMESTIQUE - Option EJP</b>					01/08/2020	
en vigueur depuis le						
<b>P. Souscrite (en kVA)</b>	<b>Mensualités (en €)</b>		<b>Energie (en c€/ kWh)</b>			
	HT*	TTC*	Heures Chargées		Heures Normales	
			HT*	TTC**	HT*	TTC**
12	11,53	14,70	22,72	31,14	9,42	15,18
15	13,01	16,68				
18	14,49	18,67				
36	23,69	30,94				

Majoration pour les autoproducteurs individuels avec injection (8,52€/an)

<b>Montants indicatifs de la Contribution Tarifaire Acheminement (CTA en €/mois)</b>				<b>Tarif acheminement au 01/08/2020</b>		
<b>Puissance souscrite en kVA</b>	Taux CTA : 27,04%			Taux TVA : 5,5%		
	Option EJP			Option TEMPO		
	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC	Ass. HT	CTA HT	CTA TTC
9	/	/	/	9,25	2,50	2,64
12	8,86	2,40	2,53	11,38	3,08	3,25
15	10,36	2,80	2,95	13,51	3,65	3,85
18	11,86	3,21	3,39	15,64	4,23	4,46
24	/	/	/	19,90	5,38	5,68
30	/	/	/	24,16	6,53	6,89
36	20,86	5,64	5,95	28,42	7,68	8,10

## 1 Taxes :

valeurs à la

date de vigueur

Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) : 2,25 c€/kWh

Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) ; elle s'applique sur la part acheminement de la facture ; tarif T5 01/08/2020

Taxes sur la Consommation Finale d'Electricité (TCFE) : 0,9775 c€/kWh

Taxe Communale (0,6545 c€/kWh), Taxe Départementale (0,323 c€/kWh)

TVA à ( 20 % ) sur énergie, CSPE, TCFE et prestations

TVA à ( 5,5 % ) sur part fixe et CTA.

## 2 Caractéristiques de l'offre :

**Origine de l'électricité** : 82,2% nucléaire, 13,6% renouvelables (dont 7,9 % hydraulique), 1,6% charbon , 1,3% gaz, 1% fioul, 0,3% autres

La fourniture de 1 kWh induit l'émission de 25,2 g de gaz carbonique (CO2) (source EDF)

## 3 Prestations techniques :

**Raccordement au réseau** : prendre contact avec nos services au 04 50 32 17 17 géré par la Régie de Thônes - distributeur

*voir en fin de fiche les coûts usuels*

## 4 Révision des prix : (art 3 CG)

Changement de prix déterminé par les pouvoirs publics après avis de la CRE

*Les taxes seront ajustées de plein droit à leur valeur au moment du calcul de la facture*

## 5 Durée du contrat : (art 2 CG)

**Contrat dans le cadre du tarif réglementé par les pouvoirs publics;**

## 6 Résiliation à l'initiative du client :

Résiliation sans frais (prestation incluse dans le coût de la Mise En Service)

En cas de départ du logement prévenir 3 jours au moins avant la date de résiliation par téléphone, par télécopie ou courriel (voir ci-dessus coordonnées)

Résiliation pour passage à un tarif du marché le 1er du mois M; ESS doit être prévenue avant le 10 du mois précédent M-1.

## 7 Modalités de facturation (art 4.1 CG) et de paiement art (4.2 CG)

Facturation trimestrielle sur relevé ou sur index estimés, la relève s'effectuant tous les 6 mois

Abonnement facturé d'avance (abonnement en début de période) ; Pas de dépôt de garantie demandé.

Paiement à réception de facture et dans un délai maximal de 18 jours

Possibilité de règlements par virement bancaire ( 1007 1740 0000 0020 0058 843 - IBAN/BIC : FR76 1007 1740 0000 0020 0058 843 / TRPUFRP1), chèque, carte bancaire, en ligne ou en espèces

**Option gratuite** : par prélèvement; échéance à 18 jours

**Option gratuite sous réserve de prélèvement sur un compte bancaire** : facture annuelle par mensualisation en 10 échéances mensuelles avec 1 ou 2 échéances de régularisation;

**Option gratuite en cas de prélèvement** : choix de la date de règlement (date de règlement personnalisée DRP) : (1er 2 ième 3 ième ou dernier jeudi du mois)

Emission d'une facture papier incluse dans le tarif (facture annuelle en cas de mensualisation)

## 8 Incident de paiement

En cas de non paiement des factures, la fourniture pourra être suspendue après notification écrite; le rétablissement ne se fera qu'après règlement de l'intégralité des sommes dues.

Frais de relance : Avis avant coupure (15 jours après date échéance) : 6,25 € HT

Frais de coupure et rétablissement avant 15h : 44,85 € HT. Ces montants peuvent évoluer sans préavis.

## 9 Service client et réclamations

Accueil dans nos bureaux à Thônes du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Accueil téléphonique au 04 50 32 17 17 ou au numéro figurant sur votre facture (coût standard) du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Vous pouvez nous joindre également par télécopie au 04 50 02 19 30 ou

par courriel à : [service-client@ret.fr](mailto:service-client@ret.fr)

Nous nous engageons à donner une réponse dans les jours suivants la réception la demande et au plus tard dans les 14 jours

## 10 Options incluses : voir ci-dessus dans les différents §

## 11 Coûts prestations techniques usuelles du GRD : (HT ; TVA à 20 %) tarif du 01/8/2020

Mise En Service sur PDL existant sans modification : 13,99 € en standard ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 2 jours ; Résiliation incluse dans mise en service.

Frais de changement de puissance : programmation 1 réglage ou modification 1 appareil : 31,76 € ;

programmation 2 réglages : 47,27 € ; avec supplément : 31,90 € en version express sous 5 jours

Toute baisse de la puissance souscrite est gratuite

Relève spéciale à la demande du client : 26,60 €

Frais en sus pour demande express (2 j ou moins) : 31,90 € HT.

Frais en sus pour prestation hors heures ouvrées : 56,27 €

Ces coûts de prestations fixés nationalement par les pouvoirs publics et la CRE; les compléments ou délais de réalisation du distributeur RET sont accessibles sur le site [www.ret.fr](http://www.ret.fr).

## 12 Critères d'éligibilité au TRV

A partir du 1er janvier 2021 les consommateurs finals non domestiques qui emploient plus de 10 personnes ou dont le chiffre d'affaires, les recettes et le total de bilan annuels excèdent 2 millions d'euros ne sont plus éligibles aux tarifs réglementés de vente de l'électricité ci-dessus